



Adoption simple droits du père biologique

Par **muchplume**, le 17/01/2014 à 08:00

Bonjour,

Mon ami est divorcé. Son ex femme a la garde de leurs 2 enfants de 6 et 14 ans. Elle est remarié à un Français qui est muté en Arabie Saoudite.

Pour partir la bas avec les enfants elle demande au père biologique d'accepter que son mari adopte les enfants en adoption simple. Quelles sont les conséquences pour le père biologique? Auront ils l'obligation par la loi d'envoyer les enfants pour les vacances scolaires chez leur père.

Par **domat**, le 17/01/2014 à 08:20

bjr,

votre ami n'est pas le père biologique, c'est le père légitime des enfants de son ex.

pour l'adoption simple vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1094.xhtml>

cdt